



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC COURBEVOIE LA DEFENSE 11 PLACE DE LA DEFENSE 92400 COURBEVOIE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur AZOULAY Lionel, gérant de la société AARETZ SOCIETE EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 17 RUE DE L EGLISE 92200 NEUILLY SUR SEINE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	AZOULAY Lionel
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30066 10451 00020668701 35 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 janvier 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

Anthony LE VIAVANT
Chargé d'Affaires
10451@cic.fr

Crédit Industriel et Commercial
Anthony LE VIAVANT
Chargé d'Affaires Professionnel
CIC COURBEVOIE
LA DEFENSE

